



ANTOINE KARAM

SENATEUR  
DE LA  
GUYANE

*COMMISSION  
DES AFFAIRES  
ETRANGERES  
DE LA DEFENSE  
ET DES  
FORCES ARMEES*

*VICE-PRESIDENT  
DE LA DELEGATION  
SENATORIALE  
OUTRE-MER*

*DELEGATION  
SENATORIALE  
AUX ENTREPRISES*

M. Marc LEMARIE

Architecte des Bâtiments de France  
et conservateur des monuments historiques

Service régional de l'architecture et des monuments historiques

38, rue Félix Eboué  
97300 CAYENNE

Cayenne, le 3 août 2017

Monsieur,

Je souhaite appeler votre attention sur l'installation de grilles sur l'hôtel de la Préfecture de Guyane, monument pourtant protégé au titre de son intérêt remarquable dans le patrimoine guyanais.

Vous le savez, ce bâtiment construit entre 1749 et 1752, abritait à l'origine un couvent de Jésuites pour devenir au début du 19ème siècle, l'hôtel du gouvernement, et enfin hôtel de la préfecture en 1947. Il s'agit du premier édifice guyanais à être inscrit aux monuments historiques. En effet, ses façades et toitures, y compris celles du pavillon de garde, son escalier d'honneur et son jardin intérieur ont tous été inscrits au patrimoine par arrêté du 17 août 1978.

Force est de constater que ces grilles, installées pour des raisons de sécurité, dénaturent complètement la beauté et l'histoire chargée de ce monument incontournable de Cayenne.



- 2 -

Par vos missions, vous participez en Guyane à la protection et la valorisation des sites inscrits et classés ainsi que des abords des monuments historiques.

Aussi, permettez-moi de solliciter votre expertise technique et de vous interroger sur la justification d'une telle installation sur ce bâtiment administratif inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Antoine Karam

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Antoine Karam'. The signature is written in a cursive style and is positioned below the printed name.